

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR -COTUNACE-

Siège social : Rue 8006 Montplaisir- Tunis

La COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2003 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 26 juillet 2004. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr. LASSAAD MARWANI

BILANS COMPARES AUX 31 DECEMBRE 2003 ET 2002

(En Dinars Tunisiens)

	Not es	Valeur Brute	Au 31/12/2003 Amort. & Provision	Net	Au 31/12/02 Net
<u>ACTIFS</u>					
<u>Actifs Incorporels</u>	2	<u>51 424</u>	<u>(30 257)</u>	<u>21 167</u>	<u>5 939</u>
<u>Actifs corporels d'exploitation</u>	3	<u>979 890</u>	<u>(738 163)</u>	<u>241 727</u>	<u>279 824</u>
<u>Placements</u>	4	<u>49 368 962</u>	<u>(1 091 623)</u>	<u>48 277 339</u>	<u>37 656 050</u>
Terrains et constructions	4.1	2 250 960	(1 087 585)	1 163 375	1 267 829
Autres placements financiers	4.2	47 118 002	(4 038)	47 113 964	36 388 221
<u>Parts des réassureurs dans les provisions techniques</u>	5	<u>12 005 607</u>	-	<u>12 005 607</u>	<u>14 077 213</u>
<u>Créances</u>	6	<u>23 019 430</u>	<u>(4 212 480)</u>	<u>18 806 950</u>	<u>15 530 261</u>
Créances nées d'opérations directes d'assurances	6.1	15 388 841	(4 212 480)	11 176 361	4 520 133
Créances nées d'opérations de réassurances	6.2	7 231 874	-	7 231 874	10 674 633
Autres créances	6.3	398 715	-	398 715	335 495
<u>Autres éléments d'actifs</u>	7	<u>2 215 084</u>	-	<u>2 215 084</u>	<u>1 499 583</u>
Avoirs en banque, CCP chèques caisse		1 652 301	-	1 652 301	969 765
Autres charges à répartir		36 336	-	36 336	13 770
Intérêts et loyers acquis non échus		341 966	-	341 966	238 775
Autres charges constatées d'avance		184 481	-	184 481	277 273
Total des actifs		87 640 397	(6 072 523)	81 567 874	69 048 870

BILANS COMPARES AUX 31 DECEMBRE 2003 ET 2002

(En Dinars Tunisiens)

	Note s	31/12/03	31/12/02
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social ou fonds équivalent		5 000 000	5 000 000
Réserves et primes liées au capital		2 781 467	2 821 532
Autres capitaux propres		55 709	60 341
Résultat Reporté		(2 950 959)	22 466
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		4 886 217	7 904 339
Résultat de l'exercice		192 344	(2 973 425)
Total des capitaux propres avant affectation	8	5 078 561	4 930 914
<u>PASSIFS</u>			
Autres passifs financiers	7	9 191 604	-
Provision pour prime non acquises		774 161	937 429
Provision pour sinistres en suspens		12 092 899	15 137 082
Provision pour égalisation et équilibrage		1 779 817	2 783 114

Les Notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

COTUNACE-(suite)-

Provision pour risque en cours		3 274 237	2 246 736
Provisions techniques brutes	9	<u>17 921 114</u>	<u>21 104 361</u>
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	10	<u>9 817 675</u>	<u>12 432 006</u>
Autres dettes	11	<u>11 580 441</u>	<u>3 926 524</u>
Dettes nées d'opérations de réassurance en cours	(11-1)	345 737	426 866
Part des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprises d'assurance	(11-2)	10 459 313	2 605 530
Dépôt et cautionnements reçus en cours	(11-3)	355 962	327 023
Personnel	(11-4)	175 167	157 312
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités	(11-5)	233 599	144 162
Créditeurs divers		10 663	265 631
Ressources spéciales en cours	12	<u>27 913 732</u>	<u>26 594 440</u>
Autres passifs	13	<u>64 747</u>	<u>60 625</u>
Autres comptes de régularisation passif		64 747	60 625
Total des passifs		76 489 313	64 117 956
Total des capitaux propres et des passifs		<u>81 567 874</u>	<u>69 048 870</u>

Etats de Résultats Techniques Comparés aux 31 Décembre 2003 & 2002

(En Dinars Tunisiens)

	Notes	Opérations Brutes 31/12/03	Cess. Et/ou retroces. N	Opérations Nettes 31/12/03	Opérations Nettes 31/12/02
Primes acquises	14	<u>4 499 588</u>	<u>(3 984 608)</u>	<u>514 980</u>	<u>718 018</u>
Primes Emises FGRE		2 012 897	(2 012 897)	-	-
Primes Emises FGFEAE		40 794	(40 794)	-	-
Primes EMISES COTUNACE		2 445 897	(1 930 917)	514 980	718 018
- Prime risque commercial crédit court terme		2 392 751	(1 930 917)	461 834	629 590
- prime cautionnement et caution		52 146	-	52 146	86 928
- prime forfaitaire		1 000	-	1 000	1 500
Variation de la provision pour primes non acquises		<u>163 267</u>	<u>(133 641)</u>	<u>29 626</u>	<u>(79 712)</u>
Produit de placements alloués, transférés de l'état de résultat	15	<u>564 950</u>	-	<u>564 950</u>	<u>468 347</u>
Autres produits Techniques	16	<u>229 432</u>	-	<u>229 432</u>	<u>182 583</u>
Charges de sinistres		<u>(8 458 510)</u>	<u>7 679 249</u>	<u>(779 261)</u>	<u>(2 968 066)</u>
Montants payés		(11 502 694)	10 254 609	(1 248 085)	(449 599)
Variation de la provision pour sinistres		3 044 184	(2 575 360)	468 824	(2 518 467)
Variation des autres provision techniques		<u>(1 027 502)</u>	<u>637 395</u>	<u>(390 107)</u>	<u>(674 021)</u>
Frais d'exploitation	17	<u>(317 179)</u>	-	<u>(317 179)</u>	<u>42 497</u>
Frais d'acquisition		(564 942)	-	(564 942)	(677 689)
Variation du montant des frais d'acquisition reportés		(89 899)	-	(89 899)	268 703
Frais d'administration		(452 626)	-	(452 626)	(455 527)
Commission reçues des réassureurs		790 288	-	790 288	907 010
Autres charges techniques	18	<u>(855 738)</u>	-	<u>(855 738)</u>	<u>(908 778)</u>
Variat° de la prov. pour égalisation et équilibrage		1 003 297	-	1 003 297	-
Sous total (résultat tec. de l'assurance non vie)		<u>(4 198 395)</u>	<u>(4 198 395)</u>	-	<u>(3 219 132)</u>

Les Notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

COTUNACE-(suite)-

Etats de Résultats
Comparés aux 31 Décembre 2003 & 2002

(En Dinars Tunisiens)

	Notes	Au 31/12/03	Au 31/12/02
Résultat technique de l'Assurance non vie		-	<u>(3 219 132)</u>
Produits des placements (Assurance non vie)	19	<u>353 226</u>	<u>324 800</u>
Revenus des placements		918 176	793 147
Produits des placements alloués transférés de l'état de résultat Technique de l'Assurance non vie		(564 950)	(468 347)
Autres produits non techniques		<u>77 563</u>	<u>73 544</u>
Charges des placements	20	<u>(207 278)</u>	<u>(149 371)</u>
Charges de gestion des placements y compris charges d'intérêt		(106 111)	(58 681)
Correction de valeur sur placements		(101 167)	(78 828)
Pertes provenant de la réalisation des placements		-	(11 862)
Autres charges non techniques		<u>(1 291)</u>	<u>(1 266)</u>
Résultat provenant des activités ordinaires		<u>220 220</u>	<u>(2 971 425)</u>
Impôts sur le résultat		<u>(29 876)</u>	<u>(2 000)</u>
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		<u>192 344</u>	<u>(2 973 425)</u>
Résultat net de l'exercice		<u>192 344</u>	<u>(2 973 425)</u>
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		-	-
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		<u>192 344</u>	<u>(2 973 425)</u>

Etats des flux de trésorerie
Comparés aux 31 Décembre 2003 & 2002

(En Dinars Tunisiens)

	31/12/03	31/12/02
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>	<u>1 087 740</u>	<u>1 133 209</u>
Encaissements des primes reçues des assurés	5 200 600	5 039 038
Sommes versées pour paiement des sinistres	(10 807 109)	(1 327 941)
Décaissements pour les réassureurs	(160 000)	(83 784)
Encaissements des réassureurs	8 753 186	-
Règlement FGRE	(1 599 974)	(2 217 210)
Règlement FGEAE	(31 989)	(19 423)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(1 747 431)	(1 631 845)
Revenus des placements Immobilières	47 281	43 950
Encaissements liés à la cession de placements financiers	525 000	725 000
Produits financiers reçus	918 176	673 597
Autres mouvements prêts sur fonds social	(10 000)	(68 173)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>	<u>(53 758)</u>	<u>(1 170 180)</u>
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(64 765)	(120 190)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	53 077	-
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées avec participation	(42 070)	(1 049 990)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>	<u>(352 894)</u>	<u>(74 979)</u>
Dividendes et autres distributions	(261 000)	(11 389)
Remboursements prêts exceptionnels	(91 894)	(63 590)
Variation de trésorerie	<u>681 088</u>	<u>(111 950)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	<u>5 187 062</u>	<u>5 299 012</u>
Trésorerie fin de l'exercice	<u>5 868 149</u>	<u>5 187 062</u>

Les Notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

COTUNACE-(suite)-

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice au 31 Décembre 2003

Les chiffres sont exprimés en Dinars Tunisiens .

NOTE 1: PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**1-1 Présentation du système comptable**

a) Les états financiers de la COTUNACE sont composés d'un bilan, d'un état de résultat technique, d'un état de résultat, d'un état des flux de trésorerie (modèle autorisé) et des notes aux états financiers. Ces états financiers sont préparés au titre de l'exercice 2003 conformément aux règles fixées par la norme comptable relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et / ou de réassurance NC26, telle que prévue par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000 portant approbation des normes comptables.

b) La comptabilité générale de la COTUNACE est informatisée.

c) Il est établi les documents comptables suivants :

- Le journal général
- Le grand livre général
- Le grand livre auxiliaire
- La balance générale

1-2 Actifs immobilisés

- Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition en toutes taxes comprises (T.T.C).
- Les immobilisations financières sont composées des titres de participations, des emprunts obligataires, des bons de trésor négociable en bourse (BTNB) et des bons de trésor assimilable (BTA) . Ces immobilisations sont constatées par la COTUNACE au coût d'acquisition et des droits de souscription et d'attribution acquis en vue d'obtenir les acquisitions correspondantes.
- Les frais d'acquisition des immobilisations financières (commission d'intermédiaire en bourse et frais bancaires) sont comptabilisés en charges de l'exercice.
- Les titres cotés font l'objet de réévaluation au cours boursier moyen du mois de décembre 2003 afin de constater une provision sur les dépréciations financières.
- Les charges à répartir sont composées des frais engagés pour étude des projets « fonds de garantie de financement des exportations avant expédition », « assurance crédit interne » et « Société Raiting » . Ces frais ont été déterminés arbitrairement suivant un pourcentage des coûts de fonctionnement engagés par la compagnie. Ces charges ne figurent plus parmi les « actifs non courants », elles sont constatées au niveau de la rubrique « autres éléments d'actifs ».

1-3 Amortissement

- Les actifs corporels et incorporels sont amortis selon la méthode linéaire à l'exception du matériel informatique qui est amorti suivant la méthode dégressive par l'application d'un coefficient de 2,5 au taux de 15%. La dotation aux amortissements est déterminée sur la base du nombre de mois (si acquisition avant le 15, calcul d'amortissement début du mois et si acquisition après le 15, calcul d'amortissement début du mois suivant).
 - Les taux retenus par la compagnie sont les suivants :
- | | |
|---------------------------------|-------|
| • Construction immeuble | 5% |
| • Matériel de transport | 20% |
| • Installation générale A.A.I | 10% |
| • Matériel informatique | 37,5% |
| • Equipement de bureau : | |
| - Armoires métalliques | 5% |
| - Autres | 10% |
| • Logiciel et plan informatique | 33% |
| • Charges reportées | 33% |

1-4 Placements

- Les terrains et constructions sont constatés à leurs valeurs d'acquisition. Ainsi, les constructions d'exploitation et hors exploitation sont amortissables au taux de 5%.
- Les titres cotés sont réévalués au cours moyen de décembre 2003, ainsi les plus ou moins values constatées sont comptabilisées en résultat de l'exercice

1-5 Les provisions techniques

Les provisions techniques sont de cinq sortes :

Provisions pour primes non acquises
 Provisions pour risques en cours
 Provisions pour sinistres en suspens
 Provisions pour chargement de gestion
 Provisions d'équilibrage

COTUNACE-(suite)-

a) Provision pour primes non acquises (ex risques en cours) :

Elle est déterminée par la COTUNACE par dossier. Ainsi la méthode de calcul adoptée est très prudente par rapport aux dispositions de l'article 13 de l'arrêté du Ministre des finances du 27 Février 2003 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

Cette méthode se présente ainsi :

- si la date d'échéance de la facture majorée de deux mois est antérieure à la fin de l'exercice, aucune provision n'est constituée,
- Si la date d'échéance de la facture majorée de deux mois appartient à l'exercice suivant, la COTUNACE calcule la provision pour risque en cours qui est égale au montant de la prime sur toutes les polices déduction faite des paiements de factures réglées par le client.

b) La provision pour risques en cours

Elle est déterminée sur la base d'un taux appliqué au montant des provisions pour primes non acquises conformément aux dispositions de l'article 18 de l'arrêté du ministère des finances du 27 Février 2001. Ce taux représente l'écart constaté par rapport à 100% après avoir rapporté les charges sinistres, les frais d'administration et d'acquisition rattachées à l'exercice courant et précédent aux montants des primes brutes émises, de la variation de primes à émettre et des provisions pour primes non acquises des mêmes exercices.

c) Provision pour sinistres en suspens :

Elles se rapportent à des risques commerciaux crédit court terme et sont déterminées dossier par dossier par référence au taux d'indemnisation conventionnel prévu par la police.

d) Provision pour chargement de gestion :

Elle représente 5% de la provision pour sinistres à payer.

e) Provision d'équilibrage :

En application des dispositions de l'article 24 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2003, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leurs représentations, la COTUNACE constate annuellement une provision d'équilibrage.

Cette provision est calculée à hauteur de 75% de l'excédent entre les produits et les charges techniques jusqu'au moment où la provision sera égale ou supérieure à 150% du montant annuel le plus élevé des primes au cours de cinq exercices précédents.

Cette provision est de nature à couvrir le résultat technique déficitaire de l'exercice tel que prévu par l'article précité ci-haut.

Ces provisions sont constatées en totalité en comptes de charges. La part des réassureurs dans la provision pour sinistres en suspens, pour primes non acquises et pour risques en cours figurent en produit dans le compte « part des réassureurs dans la provision technique ».

6. CREANCES INDEMNISEES ET SUBROGEES A LA COTUNACE

Les sinistres indemnisés sont comptabilisés en charges au niveau du compte « sinistres indemnisés ». La part des réassureurs est portée au débit de leurs comptes courants en contre partie du compte de produit « part des réassureurs dans les sinistres ».

Ces sinistres indemnisés présentent des chances de récupération et c'est pour cette raison que ces créances sont qualifiées de subrogées.

Ces créances subrogées à la COTUNACE sont constatées à l'actif du bilan au niveau du compte « créances indemnisées subrogées à la compagnie » en contre partie de la part de la COTUNACE dans les créances subrogées à titre de provision (100%) et la part revenant aux réassureurs constatés au passif du bilan au niveau du compte « part des réassureurs dans les créances subrogées ».

NOTE 2 : ACTIFS INCORPORELS

Ce solde se détaille ainsi :

	En Dinars Tunisiens	
Valeur nette 31/12/02	5 939	
Acquisitions de l'exercice	24 851	(i)
Amortissement	(9 623)	
	21 167	

(i) Les acquisitions de l'exercice se détaillent comme suit :

Désignation	En Dinars Tunisiens
Logiciel de groupe Ware	16 051
Plan d'action informatique CNI	8 800
	24 851

NOTE 3 : ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

Le solde de cette rubrique se présente ainsi :

	En Dinars Tunisiens	
Valeurs nettes au 31/12/2001	279 824	
Acquisitions	39 914	(i)
Cessions	(53 077)	(ii)
Amortissement	(24 934)	(iii)
	241 727	

COTUNACE-(suite)-

(i) Ce montant se répartit ainsi :

Désignations	En Dinars Tunisiens
♦ <u>Equipements de Bureau</u>	<u>707</u>
• Fax B 140230 V	341
• 3 Calculatrices	366
♦ <u>Agencement, Aménagement, et Installation</u>	<u>1 800</u>
• Travaux de menuiserie aluminium pour salle informatique	1 800
♦ <u>Matériel informatique</u>	<u>37 137</u>
• IBM Thinkpad R32 P 41.7 G H 7	2 772
• 2 Imprimantes Deskjet HP 5150	286
• 3 Epson LQ 2180	3 201
• 8 IBM Net Vista A 30 P4 2.6 GHZ	11 160
• 8 HP Deskjet 1220C	4 145
• 3 Scanner CANON LID 20	357
• 4 Disques durs 9G B/ 10K USC SI	1 650
• 10 Switch Lantech GF – A 2402 M 24	990
• Lexmark 13 ColorJet	325
• Solution de sécurité	7 247
• Divers	5 004
♦ <u>Matériel de transport</u>	<u>270</u>
• Alarme pour voiture R19 Europe	270
Total Général	<u>39 914</u>

(ii) Au cours de l'exercice, il y'a eu cession de 3 voitures ayant une valeur comptable nette nulle à la date de cession dégageant ainsi un profit de 18 610 DT constaté en autres produits techniques qui se détaille ainsi :

Désignations	Val. Brute	VCN à la date de cession	Prix cession
CITROEN C15	13 317	0	6 510
RENAULT (R19)	15 719	0	5 390
PEUGEOT 405	24 041	0	6 710
	<u>53 077</u>	<u>0</u>	<u>18 610</u>

En l'absence de rapprochement exhaustif de l'inventaire physique des immobilisations avec les soldes comptables, nous ne pouvons pas nous prononcer sur les répercussions de cette opération sur le résultat de l'exercice.

(iii) Le détail des amortissements figure au niveau du tableau des mouvements ayant affecté les éléments de l'actif, en annexe.

NOTE 4 : PLACEMENTS

Le solde de cette rubrique s'analyse ainsi :

	Au 31/12/03		Au 31/12/02
Terrains et constructions	1 163 375	(4.1)	1 267 829
Autres placements financiers	<u>47 118 002</u>	(4.2)	<u>36 388 221</u>
	48 281 377		37 656 050
ions	(4 038)	(4.2)	-
	<u>48 277 339</u>		<u>37 656 050</u>

4-1 Terrains et constructions

Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

	Au 31/12/03	Au 31/12/02
Terrains et construction d'exploitation	860 960	860 960
Terrains et construction hors exploitation	<u>1 390 000</u>	<u>1 390 000</u>
	2 250 960	2 250 960
Amortissements	<u>(1 087 585)(i)</u>	<u>(983 131)</u>
	1 163 375	1 267 829

(i) Le détail des amortissements figure au niveau du tableau des mouvements ayant affecté les éléments de l'actif, en annexe.

COTUNACE-(suite)-

4-2 Autres placements financiers

Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

	Au 31/12/03	Au 31/12/02
Actions et autres titres à revenus variables	3 883 852 (i)	3 841 782
Obligations et autres titres à revenus fixes	42 920 000 (ii)	32 242 000
Prêts hypothécaires	224 771 (iii)	238 668
Autres prêts	86 849 (iv)	63 241
Dépôts et cautionnements	2 530 (v)	2 530
	<hr/> 47 118 002	<hr/> 36 388 221
ons	(4 038) (i)	-
	<hr/> 47 113 964	<hr/> 36 388 221

(i) Ce solde se détaille ainsi :

	Au 31/12/03	Au 31/12/02
Actions et titres cotés	2 714 292	2 714 292
Titres de participation	1 169 560 (a)	1 127 490
	<hr/> 3 883 852	<hr/> 3 841 782
ons	(4 038) (b)	-
	<hr/> 3 879 814	<hr/> 3 841 782

(a) Ce solde s'analyse comme suit :

En Dinars Tunisiens	
Valeurs au 31/12/2002	1 127 490
Souscription augmentation capital Tunis-Ré	<hr/> 42 070
	1 169 560

(b) Au 31 Décembre 2003, les titres de placement ont été réévalués au cours moyen de l'action à cette date. Ainsi, il est dégagé une moins value de 4 038 DT se détaillant ainsi :

<u>Titres</u>	<u>Nbre</u>	<u>Participation</u>	<u>Valeur au 31/12/02</u>	<u>Cours moy. 12/03</u>	<u>Montant au 31/12/03</u>	<u>Moins value</u>
BTEI	2141	48 590	37 894	19,138	40 974	-
ATB	830	26 418	9 282	11,939	9 909	-
B.H	1147	21 118	9 073	8,260	9 474	-
B.H (DA)	833	2 028	2 028	-	2 028	-
B.H (DS)	15	14	14	-	14	-
TUNIS AIR	810	26 330	3 664	6,358	5 150	-
TUNIS AIR (DA)	15	24	24	-	24	-
UBCI	172	10 386	3 010	25,186	4 332	-
UBCI (DA)	2	11	11	-	11	-
B.T	179	13 699	9 045	52,194	9 343	-
B.T (DA)	14	103	103	-	103	-
ATB (DS)	490	1 838	1 838	-	1 838	-
SICAV / BNA	25 078	2 591 636	2 638 306	105,043	2 634 268	(4 038)
Capitaux						
		<hr/> 2 742 195	<hr/> 2 714 292		<hr/> 2 717 468	<hr/> 4 038

(ii) Ce solde se ventile comme suit :

	Au 31/12/03		Au 31/12/02
Obligations cotées	4 768 000 (a)		5 293 000
Titres de créances négociables	32 166 000 (b)		20 463 000
Obligations non cotées FGRE	5 986 000 (c)		6 486 000
	<hr/> 42 920 000		<hr/> 32 242 000

(a) Ce solde se détaille ainsi :

<u>Désignation</u>	<u>Emetteur</u>	<u>Valeur 31/12/02</u>	<u>Rembours.</u>	<u>Acquisit°</u>	<u>Valeurs nettes</u>
• Emprunts obligataires		3 325 000	(525 000)	-	2 800 000
	• B.N.A	400 000	(200 000)	-	200 000
	• A.T.L	25 000	(25 000)	-	-
	• S.T.B	2 000 000	(200 000)	-	1 800 000
	• Office céréales	900 000	(100 000)	-	800 000
• B.T.A		1 968 000	-	-	1 968 000
	• B.H	975 000	-	-	975 000
	• B.N.A	993 000	-	-	993 000
Totaux		<hr/> 5 293 000	<hr/> (525 000)	-	<hr/> 4 768 000

COTUNACE-(suite)-

Le rapprochement de ce solde avec celui du financier au 31 Décembre 2003 (4 800 000 DT) nous a permis de relever un écart non encore justifié de (32 000 DT) se présentant comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Valeur nette comptable</u>	<u>Valeur nette financière</u>	<u>Ecart</u>
BTA (B.H)	975 000	1 000 000	(25 000)
BTA (BNA)	993 000	1 000 000	(7 000)
	1 968 000	2 000 000	(32 000)

(b) Ce solde s'analyse comme suit :

<u>Propriétaire</u>	<u>Banque</u>	<u>Montant</u>
COTUNACE		
	U.B.C.I	7 461 000
	A.T.B	83 000
	B.S	68 000
	B.I.A.T	430 000
	B.H	1 998 000
	B.F.T	448 000
	A.B	206 000
Sous Total I		10 694 000
F.G.R.E		
	A.T.B	725 000
	B.I.A.T	414 000
	B.S	6 875 000
	A.B	451 000
	B.H	6 252 000
Sous Total II		14 717 000
F.G.E.A.E		
	A.B	1 232 000
	B.S	14 000
	A.T.B	1 532 000
	B.F.T	14 000
	B.H	2 229 000
	B.I.A.T	1 734 000
Sous Total III		6 755 000
Total Général (I+II+III)		32 166 000

(c) Ce solde représente des titres de placement à long terme au 31 Décembre 2003 du fonds de garantie (FGRE), gérés par la COTUNACE pour le compte de ce fonds se détaillant au niveau du tableau ci-après :

<u>Désignation</u>	<u>Valeur 31/12/01</u>	<u>Remboursement</u>	<u>Acquisition</u>	<u>Valeurs nettes</u>
• B.T.A	1 986 000	-	-	1 986 000
• Emprunt obligataire (office céréales)	4 500 000	(500 000)	-	4 000 000
	6 486 000	(500 000)	-	5 986 000

Le rapprochement de ce solde avec celui du financier au 31 Décembre 2003 (6 000 000 DT) a dégagé un écart de 14 000 DT relatif aux B.T.A .

(iii) Ce solde s'analyse ainsi :

	<u>En Dinars Tunisiens</u>
Solde au 31/12/02	238 668
Prêts accordés en 2003	10 000
Remboursements effectués	(23 339)
• régularisations	(558)
	224 771

(iv) Les prêts exceptionnels se détaillent comme suit :

	<u>En Dinars Tunisiens</u>
Solde au 31/12/02	63 241
Prêts accordés en 2003	91 717
Remboursements effectués	(68 286)
• risations	177
	86 849

COTUNACE-(suite)-

(v) Ce montant se détaille ainsi :

	En Dinars Tunisiens
Cautionnement auprès P.T.T (Machine affranchir)	1 300
Cautionnement loyers agence Sousse	1 200
Cautionnement / Téléphone	30
	2 530

NOTE 5 : PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

Le détail de ce compte se présente ainsi :

Libellé	Au 31/12/03		Au 31/12/02
Part réassureur / prov. pour primes émises et non acquises	522 559	(i)	656 200
Part réassureur / prov. Pour sinistres en suspens	9 272 938	(ii)	11 848 298
Part réassureur / prov. pour risque en cours	2 210 110	(iii)	1 572 715
	12 005 607		14 077 213

(i) Ce montant se détaille ainsi :

Désignation	Montant Provision	Taux	Part réassureur
Groupe chimique	191 241	67,5%	129 088
Commercial C.C.T	582 920	67,5%	393 471
	774 161		522 559

En prenant en considération les primes déduites, relatives aux créances saisies réglées sans aucune justification (197 704 DT), cette part se trouve minorée de 133 451 DT.

(ii) Les parts des réassureurs dans les provisions pour sinistres en suspens sont ventilées conformément aux traités de réassurance, ainsi :

Traités	Année compétence	Montant Provision	Taux	Part réassureur
<u>Quote-part</u>	1998	80 926	70%	56 648
	1999	177 961	69%	122 793
	2000	395 580	75%	296 685
	2001	341 251	70%	238 876
	2002	9 322 093	70%	6 525 465
	2003	1 199 236	67,5%	809 484
		11 517 047		8 049 951
Excédent de sinistre	2002	2 222 987		1 222 987(a)
Total Général				9 272 938

(a) Cette part s'analyse ainsi :

- Sinistres en suspens compétence 2002 7 409 957 DT
- Part retenue (7 409 957 x 30%) 2 222 987 DT
- Part réassureur (2 222 987 – 1 000 000) 1 222 987 DT

Cette part est constituée sur la base du traité « Excédent de sinistre » ayant pour objet la réassurance de la part conservée pour compte propre de la cédante, après cession des risques au traité quote-part et ce pour les compétences dont la valeur des sinistres en suspens dépasse 1 000 000 DT.

(iii) Ce montant représente la part des réassureurs (67,5%), compétence 2003 dans la provision pour risque en cours, sans que les traités de réassurances soient modifiés mais suite à l'accord donné par ces derniers par lettre du 6 Juin 2003, mais sans incidence financière pour eux.

NOTE 6 : CREANCES

Le détail de cette rubrique s'analyse comme suit :

	Au 31/12/03	Au 31/12/02
Créances nées d'opérations d'assurances	(6.1) 11 176 361	4 520 133
Créances nées d'opérations de réassurance	(6.2) 7 231 874	10 674 633
Autres créances	(6.3) 398 715	335 495
	18 806 950	15 530 261

COTUNACE-(suite)-

6-1 Créances nées d'opérations d'assurance directe

Le solde de ce compte se détaille ainsi :

	En Dinars Tunisiens	
Primes acquises et non émises	455 356	(i)
Autres créances nées d'opérations d'assurances directes	619 551	(ii)
Créances indemnisées et subrogées à l'entreprise d'assurance	14 313 934	(iii)
	<hr/> 15 388 841	
Provisions	(4 212 480)	(iv)
	<hr/> 11 176 361	

(i) Il s'agit des primes émises en 2004 et relatives à l'exercice en cours et des commissions y afférentes. Ce montant se répartit ainsi :

En Dinars Tunisiens

• Commission à recevoir (co-assurance)	2 093
• Primes à recevoir FGRE	164 306
• Commission / primes à recevoir FGRE	24 646
• Primes à recevoir CCT et GC	221 376
• Commission / primes à recevoir CCT et GC	48 566
• Régularisation commission / primes FGRE	9 075
• Régularisation commission / primes CCT	(14 706)
	<hr/> 455 356

(ii) Ce solde s'analyse comme suit :

En Dinars Tunisiens

• Comptes courants assurés	1 167 161	(a)
• Assurés frais de recours	109 139	(b)
• Assurés douteux et litigieux	357 859	(c)
• Assurés compte indemnisation	(1 076)	
• Assurés compte provision sur frais contentieux	(932 095)	(d)
• Assurés recours sur sinistres	(71 332)	(e)
• Assurés retenues de garantie	(5 684)	
• Assurés avances sur primes	(4 421)	
	<hr/> 619 551	

(a) Ce compte n'est pas justifié par assuré.

Ainsi, nous avons procédé à la reconstitution du solde de ce compte à partir d'états des facturations, des règlements et des annulations édités par le service informatique et nous avons dégagé un écart tel que ci-après :

* - Solde reconstitué = Solde d'ouverture + Facturations 2003 – Annulations 2003
- Règlements 2003 – Créances douteuses 2003

	En Dinars Tunisiens
Solde d'ouverture	1 542 938
Facturations	4 916 482
Règlements	(5 209 115)
Total annulations	(90 053)
Effets et chèques impayés	88 619
Créances douteuses 2003	(18 511)
Ecritures de régularisation	(19 138)
Solde reconstitué (1)	<hr/> 1 211 222
Solde comptable (2)	1 167 161
Ecart (2) – (1)	<hr/> (44 061)

Outre cette opération de reconstitution, nous avons procédé au rapprochement entre le solde de la balance auxiliaire des assurés et celui comptable tel que ci-après :

<u>Devise</u>	<u>Solde balance auxiliaire au 31/12/03</u>	<u>Cours conversion</u>	<u>Solde calculée au 31/12/03</u>	
DT	1 432 512	1	1 432 512	
Euro	97222,19	1,5241	148 176	
USD	3 261,84	1,2083	3 941	
			<hr/> 1 584 629	
• Solde créance / Balance auxiliaire au 31/12/03			(357 859)	
• Créances douteuses				
			<hr/> 1 226 770	(2)
• Solde créances / Balance auxiliaire au 31/12/03			1 167 161	(1)
• Solde comptable des créances 31/12/03				
Ecart (1) – (2)			<hr/> (59 609)	
• Régularisation commission Miga			(62 296)	(*)
Ecart Net			<hr/> 2 687	

(*) Cette commission a été régularisée au niveau de la comptabilité client au cours de l'exercice 2004.

COTUNACE-(suite)-

Nous avons procédé à la circularisation des assurés. A la date de rédaction du présent rapport, nous n'avons pas reçu de confirmation de soldes. En l'absence de justification de ce compte par assuré et de réponse de confirmation de solde, nous ne pouvons pas nous prononcer sur la répercussion de ces opérations sur le résultat.

(b) Il s'agit des quote parts des assurés (20%) dans les frais de recours contentieux acheteurs avancés par la COTUNACE et non encore réglés par les assurés.

Ce solde se détaille ainsi :

	En Dinars Tunisiens	
• Solde d'ouverture	75 255	
• Part assuré / frais recours	33 884	(b1)
	109 139	

(b-1) Ce montant représente la part des assurés dans les frais de recours contentieux sur des dossiers relatifs à des créances impayées des exercices 1998, 1999, 2000, 2001, 2002 et 2003.

Nous avons procédé à la reconstitution de ce solde à partir de l'état informatique des frais de recours tenu par la direction des indemnisations et études juridiques comme suit :

<u>Année de compétence</u>	<u>Frais recours</u>	<u>Part assuré</u>
1998	2 616	523
1999	13 755	2 751
2000	11 775	2 355
2001	93 163	18 633
2002	61 476	12 295
2003	665	133
	183 450	36 690

Ainsi, nous remarquons une discordance entre les frais de recours calculés (36 690 DT) et ceux constatés (33 884 DT) de l'ordre de (2 807 DT)

- Il y'a lieu de procéder à l'apurement de ce compte dont le solde débiteur se cumule d'une année à une autre.

(c) Il s'agit des créances sur des clients présentant un risque de recouvrement pour la COTUNACE puisqu'elles datent depuis 1991 (Voir remarque (iv)-a)

(d) Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

	En Dinars Tunisiens	
Solde d'ouverture	(306 194)	
Constitution provision frais	(625 901)	(d1)
	(932 095)	

(d1) Ces provisions frais sont constituées à chaque indemnisation. Ainsi, sur chaque décompte d'indemnité à servir, il est retenu 5% de la créance garantie avec un minimum de 100 DT.

Toutefois, nous remarquons que le solde de ce compte se cumule d'une année à une autre et il y a lieu de procéder à son apurement.

(e) Ce compte représente la part de l'assuré dans les montants récupérés par la COTUNACE des différents débiteurs sur les sinistres indemnisés. Ce solde n'est pas justifié par assuré.

(iii) Les créances subrogées à la compagnie relatives à des sinistres indemnisés s'analysent ainsi :

	En Dinars Tunisiens
Créances indemnisées subrogées au 31/12/02	3 716 952
Régularisations créances indemnisées subrogées 2002 (CALEMBO)	256 551(a)
Créances indemnisées subrogées 2003	10 485 387
Créances récupérées	(162 626)
Créances subrogées et classées non récupérables	(3 164)
Sous total	14 293 100
Actualisation au cours de clôture	20 834
Total	14 313 934

(a) Cette régularisation est relative à la répartition des indemnités servies au cours de l'exercice 2002 entre le fond de garantie et la compagnie. Ainsi, les corrections se détaillent comme suit :

<u>Acheteur</u>	<u>Indemnités servies en 2002</u>	<u>Répartition 2002</u>		<u>Répartition correcte</u>		<u>Régularisation</u>	
		<u>RCO (1)</u>	<u>RCE (a)</u>	<u>RCO (2)</u>	<u>RCE (b)</u>	<u>RCO (2) - (1)</u>	<u>RCE (b) - (a)</u>
Iniciativas casel	279 684	69 921	209 763	279 684	-	+ 209 763	(209 763)
Padana pesca	66 840	20 052	46 788	66 840	=	+ 46 788	(46 788)
	346 524	89 973	256 551	346 524		256 551	(256 551)

COTUNACE-(suite)-

(iv) Ce solde se détaille ainsi :

	En Dinars Tunisiens	
Provision sur créances douteuses	357 859	(a)
Provision sur créances indemnisées et subrogées	3 854 621	(b)
	4 212 480	

(a) Ce solde se détaille comme suit :

	En Dinars Tunisiens
Solde d'ouverture	339 348
Dotation de l'exercice	72 934
Reprise / provision	(54 423)
	357 859

(b) C'est la part de la COTUNACE dans les créances indemnisées et subrogées à la compagnie et se détaille par année ainsi :

<u>Année de compétence</u>	<u>Créance subrogée</u>	<u>Taux de rétention</u>	<u>Part COTUNACE</u>
1990	49 324	75%	36 993
1994 → 1998	1 221 363	30%	366 409
1999	1 013 489	31%	314 182
2000	9 453 810	25%	2 363 452
2001	2 364 244	30%	709 273
2001	728 (b1)	100%	728
2002	199 340	30%	59 802
2003	11 636	32,5%	3 782
	14 313 934		3 854 621

(b1) Ce montant représente une indemnisation relative à une police forfaitaire à la charge de la COTUNACE en totalité.

6-2 Créances nées d'opérations de réassurance**Le solde se détaille comme suit :**

	En Dinars Tunisiens	
Solde d'ouverture	10 674 633	
Encaissements réassureurs	(8 894 709)	
Résultat réassurance (Traité CAMEX)	(31 878)	(i)
Résultat réassurance (Traité XL)	1 344 887	(ii)
Résultat réassurance (quote part ancien traité)	(46 469)	(iii)
Résultat réassurance (quote part nouveau traité)	4 337 249	(iv)
Régularisations PMD 2001 – 2002	(156 000)	
Participation bénéficiaire	2 072	
Ajustement PMD 2003	(3 991)	
Ecart de conversion / libérations dépôt	6 080	
	7 231 874	

(i) Ce solde s'analyse ainsi :

	En Dinars Tunisiens
Solde du compte compétence 2002	(10 004)
Solde du compte compétence 2003	(21 874)
	(31 878)

(ii) Ce solde se détaille comme suit :

	En Dinars Tunisiens	
Régularisation prime de reconstitution 2002	(32 564)	
Sinistres indemnisés	1 570 422	
Intérêt net / dépôt pour SES	(6 393)	
Libération dépôt pour SES	(1 313 583)	
Dépôt pour SES	1 222 987	
Prime de reconstitution 2003	(95 982)	
	1 344 887	(a)

(a) Nous avons procédé à la reconstitution du solde de ce compte dégageant ainsi un écart tel que ci-après :

	En Dinars Tunisiens	
Libération dépôt pour S.E.S	(1 313 583)	
Intérêt net / dépôt libéré	(6 459)	(a1)
Sinistres indemnisés	1 570 422	
Dépôt pour SES	1 222 987	
Régularisation prime de reconstitution 2002	(32 564)	
Prime de reconstitution 2003	(95 982)	(a2)
	1 344 821	(2)
Solde reconstitué au 31/12/2003	1 344 821	(2)
Solde comptable au 31/12/2003	1 344 887	(1)
	(66)	(a1)
Ecart dégage (1) – (2)	(66)	(a1)

COTUNACE-(suite)-

(a1) Les intérêts sont calculés au prorata des règlements et pour le seul réassureur Namur-Ré effectuant le règlement le 14/10/2003 tel que ci-après :

- $4\% \times 1\,313\,583 \times \frac{79}{365} \times \frac{71}{100} \times 80\% = 6\,459\text{ DT}$
- intérêts servis / CC réassureurs = 6 393 DT
- Ecart dégagé = (66) DT

(a2) Cette prime est prévue par l'article (VIII) du traité dont les modalités sont fixées au niveau des conditions particulières tel que ci-après « deux reconstitutions automatiques contre paiement d'une prime additionnelle équivalente à la prime de base calculée au prorata de garantie ».

Ainsi, la prime est constituée tel que ci-après :

- Prime ajustée 2003 139 375 DT
- Sinistre total 7 409 957 DT
- Rétention $7\,409\,957 \times 30\% = 2\,222\,987\text{ DT}$
- Sinistre net 1 222 987 DT
- Prime de reconstitution $\frac{1\,222\,987}{3\,875\,000} \times 139\,375 \times 150\% + 30\,000 = 95\,982\text{ DT}$

(iii) Ce solde se détaille par année de compétence comme suit :

Compétence	En Dinars Tunisiens
1990	(17 678)
1998	(4 879)
1999	(23 912)
	(46 469)

(a) Nous avons procédé à la reconstitution du solde des comptes courants réassureurs par année de compétence et nous avons procédé à leur rapprochement avec les livres comptables. Ainsi, nous avons dégagé des écarts se détaillant comme suit :

<u>Année compétence</u>	<u>Solde comptabilisé</u> (1)	<u>Solde reconstitué</u> (2)	<u>Ecart</u> (1) – (2)
1990	(17 678)	(17 678)	-
1998	(4 879)	(4 906)	27
1999	(23 912)	(24 291)	379
	(46 469)	(46 875)	406

Cet écart s'analyse comme suit :

	En Dinars Tunisiens
Régularisation 2002	552
Ecart / frais recours	(216)
Frais recours politique constaté	28
Ecart de conversion	42
	406

(iv) la reconstitution du solde des comptes courants réassureurs par année de compétence et leur rapprochement avec les soldes comptables nous a permis de dégager des écarts se détaillant comme suit :

<u>Année compétence</u>	<u>Solde comptabilisé</u> (1)	<u>Solde reconstitué</u> (2)	<u>Ecart</u> (1) – (2)	
2000	(279 274)	(68 420)	(210 854)	(a)
2001	(327 421)	(548 554)	221 133	(b)
2002	4 545 054	4 557 120	(12 066)	(c)
2003	398 890	418 356	(19 466)	(d)
Solde au 31/12/03	4 337 249	4 358 502	(21 253)	

(a) Cet écart se détaille ainsi :

	En Dinars Tunisiens	
Ecart / frais de recours	(81)	(a1)
Ecart / sinistres en suspens	(191 333)	(a2)
Ecart / intérêt net servi / dépôts libérés	1 333	
Régularisation 2002	(20 773)	
	(210 854)	

COTUNACE-(suite)-

(a1) Cet écart s'analyse comme suit :

<u>Affaire</u>	<u>Frais / état réassureur</u>	<u>Frais / état informatique</u>	<u>Ecart</u>	
• Trepui / signature	200	220	(20)	
• Socodatte / El ain supermarket	40	-	+40	
			20	
	assureur		15	(1)
	<i>Différence de change</i>		(96)	(2)
			(81)	
	Ecart global (1) + (2)			

(a2) Cet écart se détaille comme suit :

	En Dinars Tunisiens
• SES constatée sur CC Réassureur	125 265
• SES constatée sur P.V des créances subrogées	380 375
	<hr/>
➤ Ecart sur SES constatée	(255 110)
➤ Part réassureur (255 110 x 75%)	(191 333)

(b) Cet écart s'analyse comme suit :

	En Dinars Tunisiens
• Ecart / frais de recours	19 618
• Ecart / sinistres indemnisés	5 001
• Ecart / sinistres en suspens	193 095
• Ecart / intérêt sur dépôt net servi	552
• Régularisations 2002	2 925
• Différence de conversion	(58)
	<hr/>
	221 133

(c) Cet écart représente des discordances au niveau des rubriques ci-après :

	En Dinars Tunisiens
• Ecart / primes cédées	11 681
• Ecart / dépôt de primes	(4 182)
• Ecart / commission	(3 782)
• Ecart / sinistres indemnisés	14 875
• Ecart / frais de recours	(18 809)
• Ecart / dépôt pour SES	(5 913)
• Ecart / intérêt sur dépôt libéré	3 276
• Ecart / recours sur sinistre	(9 212)
	<hr/>
	(12 066)

(d) Cet écart s'analyse comme suit :

	En Dinars Tunisiens
• Ecart / primes	(33 658)
• Ecart / dépôt de primes	12 169
• Ecart / commission	10 887
• Ecart / SES	(1 253)
• Ecart / recours sinistre	(8 883)
• Ecart / frais recours	(383)
• Ecart de conversion	1 655
	<hr/>
	(19 466)

(v) Les écarts sur les frais de recours et les recours sur sinistre sont dûs à des discordances entre les états envoyés au responsable de réassurance et ceux tenues par la direction d'indemnisation, de recouvrement et études juridiques.

(vi) Au cours de nos travaux nous avons constaté l'existence des soldes des comptes courants de certains réassureurs débiteurs depuis l'exercice 2000 et qui n'ont fait l'objet de régularisation qu'au cours de cet exercice et l'exercice 2004. Ce pendant, au cours de chaque exercice il y'a eu constatation d'intérêt sur dépôt libéré sans que ce dernier ne soit effectué réellement. Ces intérêts nets calculés par nos soins sur la base des comptes débiteurs relatifs aux libérations des dépôts effectuées au cours des exercices 1999, 2000 et 2001 s'élèvent à 41 375 DT.

COTUNACE-(suite)-

Dans le cadre de nos diligences normales, nous avons demandé aux réassureurs de nous communiquer les soldes des comptes de la COTUNACE dans leurs livres arrêtés au 31 Décembre 2003. A la date de rédaction du présent rapport, nous n'avons pas reçu de réponses. Ainsi, nous ne pouvons pas nous prononcer sur les répercussions de cette opération sur le solde présenté.

6-3 Autres créances

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	Au 31/12/03	Au 31/12/02
Personnel	17 160 (i)	15 509
Etat, organismes sécurité sociale et collectivités publiques	375 561(ii)	313 991
Débiteurs divers	5 994	5 995
	<hr/> 398 715	<hr/> 335 495

(i) Ce solde n'est pas justifié par personne.

Il se détaille comme suit :

	En Dinars Tunisiens
Solde d'ouverture	1 074
Avance / primes 2003	14 752
Retenue 2626	1 334
	<hr/> 17 160

(ii) Ce solde se détaille ainsi :

	En Dinars Tunisiens	
Retenue à la source	195 598	(a)
Impôts à liquider	179 963	(b)
	<hr/> 375 561	

(a) Il s'agit de la retenue à la source sur les produits des placements à long et court termes échus au cours de l'exercice n'ayant pas fait l'objet d'imputation sur les déclarations d'acomptes provisionnels.

Nous avons procédé au rapprochement du solde de ce compte avec celui reconstitué par nos soins sur la base des produits de placement comptabilisés au cours de cet exercice, dégageant ainsi des écarts tel que ci-après :

<u>Désignation</u>	<u>Montant</u>	<u>RS Calculée</u>	<u>RS Constatée</u>	<u>Ecart</u>
Produit placement LT	367 156	73 431	73 431	-
Intérêts créditeurs	3 703	741	345	(396)
Produits placement CT	58 891	11 778	13 583	1 805
	<hr/> 429 750	<hr/> 85 950	<hr/> 87 359	<hr/> 1 409

(b) Ce montant s'analyse ainsi :

	En Dinars Tunisiens
Solde d'ouverture	168 807
Impôt / Sociétés 2003	(29 876)
Imputation Retenue à la source / placement	41 032
	<hr/> 179 963

Nous avons remarqué une insuffisance d'imputation de la retenue à la source sur placement de 195 598 DT au niveau des déclarations d'impôt sur les revenus.

NOTE 7 : AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS

Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

	Au 31/12/03		Au 31/12/02
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	1 652 301	(i)	969 765
Autres charges à répartir	36 336	(ii)	13 770
Intérêts et loyers acquis non échus	341 966	(iii)	238 775
Autres charges constatées d'avance	184 481	(iv)	277 273
	<hr/> 2 215 084		<hr/> 1 499 583

(i) Ce solde se détaille ainsi :

	En Dinars Tunisiens	
Chèques à encaisser	2 906	
Banques	1 647 181	(a)
Caisses	2 214	(b)
	<hr/> 1 652 301	

COTUNACE-(suite)-

(a) Ce solde se répartit entre les banques ainsi :

Banque	N° compte Comptable	Soldes Débiteurs au 31/12/03	Soldes Crédeurs au 31/12/03
BFT	5335	135 263	-
BS	5320	4 939	-
BIAT	5322	2 601	-
BNA (Lafayette)	5323	68 352	-
BCT	5324	327	-
UIB	5326	2	-
AB	5327	2 290	-
ATB	5320	42 362	-
STB	5330	4 777	-
BNA (Sfax)	5332	15 543	-
BNA (Devis)	5333	1 371 725	-
BS (Charguia)	5334	(1 000)	-
B.H	5328	-	1 966 626
UBCI	5 325	-	7 224 977 (a1)
Totaux		1 647 181	9 191 603

(a1) Un découvert de 5 000 000 DT a été contracté pour indemniser le groupe chimique sur le dossier SPIC, alors que la compagnie dispose de placements chez l'UBCI pour 7 461 000 DT.

La revue des états de rapprochement de tous les comptes bancaires a révélé l'existence de plusieurs suspens bancaires débiteurs relatifs aux exercices antérieurs non encore comptabilisés se détaillant ainsi :

Banque	Date	Libellé	Montant
• B.S (Belvédère)	02/03/98	• Chèque 210385	100,000
	02/03/99	• Chèque 220049	230,953
• A.T.B	21/12/99	• Chèque 770136	355,784
	15/05/00	• Chèque 1310199	53,812
	30/12/01	• Chèque 2618019	53,812
• B.N.A (Lafayette)	02/03/99	• Virement	3 591,114
• UBCI	31/12/02	• Virement	22,476
• B.F.T	28/06/02	• Chèque 832605	1 000,000
	29/07/02	• Chèque 721034	172,670
	17/09/02	• Chèque 720967	1 000,000
	07/10/02	• Chèque 919455	1 466,221
	11/10/02	• Virement	10 718,275
	26/11/02	• Virement	793,044
	20/12/02	• Virement	500,000
			20 058,161

Ces suspens bancaires débiteurs n'ont pas fait l'objet de provision. Ainsi, le résultat de l'exercice se trouve majoré d'autant.

Dans le cadre de nos diligences, nous avons procédé à la circularisation des différentes banques en transaction avec la COTUNACE pour confirmation de solde dans leurs livres.

A la date de rédaction du présent rapport, nous n'avons pas reçu de réponses.

De ce fait, et en l'absence de rapprochement exhaustif, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'effet de cette opération sur les soldes présentés.

(b) Ce solde se ventile ainsi :

	En Dinars Tunisiens
Caisse siège	1 625
Caisse Sfax	199
Caisse Sousse	390
	2 214

(ii) Ce poste se détaille ainsi :

	Brut	Résorption	Net
Frais de loyer 2000, 2001 et 2002 (FGEAE)	41 377(a)	13 654	27 723
Frais de téléphone 2000, 2001 et 2002 (FGEAE)	12 855(a)	4 242	8 613
Frais d'étude engagés en 2000	30 000	30 000	-
(Ass. Crédit interne + Sté Raiting)			
Divers travaux et services	10 500	10 500	-
	94 732	58 396	36 336

(a) Il s'agit de subvention versée relative aux coûts de fonctionnement (loyer et communications) engagés par la compagnie en 2000, 2001 et 2002 à hauteur de 80% des frais payés par la compagnie tel que prévu par l'amendement de l'accord de prêt Bird 4 475 du 22 Mars 2003.

COTUNACE-(suite)-

(iii) Ce sont les produits à recevoir sur les placements qui se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Nature</u>	<u>Produit à recevoir</u>	
Emprunts obligataires	Long Terme	82 193	(a)
B.T.A	Long Terme	104 088	(a)
Bons de trésor (BIAT)	Court Terme	16 359	
Bons de trésor (BS)	Court Terme	177	
Bons de trésor (BH)	Court Terme	52 752	
Bons de trésor (ATB)	Court Terme	1 408	
Bons de trésor (BFT)	Court Terme	2 000	
Bons de trésor (AB)	Court Terme	12 317	
Bons de trésor (UBCI)	Court Terme	70 672	
		<u>341 966</u>	

(a) Ces produits sont majorés de 4 004 DT par rapport à ceux calculés par nos soins sur la base du TMM au 31/12/2003 (5%).

(iv) Ce solde se détaille comme suit :

	En Dinars Tunisiens	
Fourniture de bureau	5 677	
Frais d'acquisition à reporter	178 804	(a)
	<u>184 481</u>	

(a) Voir Note 17 (iv).

NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres avant affectation de la COTUNACE s'élèvent au 31 Décembre 2003 à 5 078 561 DT contre 4 930 914 DT au 31/12/02, soit une variation positive de 147 647 DT.

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	Au 31/12/03		Au 31/12/02
Capital social	5 000 000		5 000 000
Réserves	2 497 871	(i)	2 497 871
Fonds social	283 596	(ii)	323 660
Résultats reportés	(2 950 959)	(iii)	22 466
Subvention d'investissement	187 518	(iv)	138 642
Amortissement subventions	(131 809)	(v)	(78 300)
	<u>4 886 217</u>		<u>7 904 339</u>
Résultat de l'exercice	192 344		(2 973 425)
	<u>5 078 561</u>		<u>4 930 914</u>

(i) Les réserves se détaillent ainsi :

	En Dinars Tunisiens
Réserves légales	460 347
Réserves statutaires	<u>2 037 524</u>
	2 497 871

(ii) Ce solde se détaille ainsi :

	En Dinars Tunisiens	
Solde d'ouverture	323 660	
Intérêts / Prêts fonciers	19 676	
Dons et subventions	(7 546)	(a)
Alimentation budget amicale	(6 000)	
Dépenses ticket restaurant	(46 194)	
	<u>283 596</u>	

(iii) Les résultats reportés s'analysent ainsi :

	En Dinars Tunisiens
Résultats reportés 2002	22 466
Résultat exercice 2002	(2 973 425)
	<u>(2 950 959)</u>
Résultats reportés 2003	(2 950 959)

COTUNACE-(suite)-

(iv) Ce solde se détaille ainsi :

	En Dinars Tunisiens	
Agencement, Aménagement et Installation	15 507	
Equipements informatiques	72 320	
Véhicule de service	33 225	
Frais engagés pour étude du F.G.E.A.E	10 502	
Matériel de bureau	7 088	
Coût de fonctionnement pour étude F.G.E.A.E	54 232	(a)
Régularisation subvention double 2002	(5 356)	
	187 518	

(a) Ce solde se détaille ainsi :

	En Dinars Tunisiens	
Loyer étage 2000 → 2003	41 377	(a1)
Coût de communication 2000 → 2002	12 855	(a2)
	54 232	

(a1) Ce solde a été déterminé à hauteur de 12% des communications de la compagnie.

(a2) Ce montant est reconstitué sur la base du loyer encaissé

(v) Ce solde se détaille comme suit :

Libellé	<u>Valeur</u>	<u>Taux</u>	<u>Amortissements 2003</u>
A.A.I	15 507	10%	1 551
Equipement informatique	72 320	37,5%	13 010
Véhicule de service	33 225	20%	6 572
Matériel de bureau	7 088	10%	709
Frais d'études	40 500	33,33%	13 770
Coût fonctionnement	54 232	33%	17 897
			53 509
➤ Dotation 2003			78 300
➤ Report de l'exercice antérieur			
			131 809

NOTE 9 : PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

Les provisions techniques telles qu'elles figurent au bilan de l'exercice se répartissent ainsi :

Type de provision	Au 31/12/03		Au 31/12/02
Provisions pour prime émise et non acquise	774 161	(i)	937 429
Provisions pour sinistres à payer	11 517 047	(ii)	14 416 268
Provisions pour frais de gestion	575 852	(iii)	720 814
Provision d'équilibrage	1 779 817	(iv)	2 783 114
Provisions pour risques en cours	3 274 237	(v)	2 246 736
	17 921 114		21 104 361

(i) La méthode de détermination de la provision pour primes non acquises, déjà décrite au niveau des notes sur les principes et méthodes comptables appliquées par la compagnie, est très prudente et ne correspond pas aux dispositions de l'article 13 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2003 fixant le mode de calcul des provisions.

Ainsi, nos travaux de vérification effectués sur les états des provisions pour primes non acquises déterminées suivant la méthode préconisée par la compagnie, nous a permis de constater que les primes déduites de celles provisionnées (Date d'échéance majorée de 2 mois est au cours de 2003) concernent des créances réglées qui ne sont pas toutes justifiées par confirmation de l'assuré.

En effet, la saisie de certaines créances réglées est effectuée à la date d'échéance correspondante sans majoration de 2 mois, prévus par les conditions générales pour risque de déclaration d'impayé et sans aucune justification du règlement de la créance tel se présente le cas pour la police (50110255), Carthago céramique dont la créance a été saisi réglée au cours de 2003 alors que, l'examen des sinistres en suspens au 06/05/2004 nous a permis de relever l'existence d'une déclaration d'impayé sur son acheteur « Groupe Djayop Jones et fils » (code : 1050047) relative à l'expédition du mois d'août de 13 898 DT.

(ii) La provision pour sinistres à payer est calculée de manière prudente. En effet, la provision d'un dossier est constatée dès la déclaration de la créance impayée et égale à 80% de cette dernière.

La revue des dossiers pour sinistres en suspens nous a permis de constater une insuffisance de provision au niveau du dossier Christine confection / vestra internationale provisionné à hauteur de 1 490 439 DT. Ce dernier a été fixé sur la base des données du dossier et des conditions générales fixant les conditions de garantie d'une créance impayée. Mais au cours de 2003, nous avons relevé une réclamation de l'assuré (à l'amiable) de garantir une créance de 7 514 010 DT.

Sur cette base et par prudence, la provision à constater serait de l'ordre de 5 487 245 DT représentant ainsi une minoration de 3 996 806 DT des provisions pour sinistres en suspens.

COTUNACE-(suite)-

En prenant en considération la clause du maximum d'indemnisation prévue par les conditions générales, soit 2 535 640 DT la provision se trouve minorée de 1 045 201 DT.

Le résultat de l'exercice se trouve majoré de 313 560 DT.

(iii) C'est la provision pour frais de gestion égale à 5% de la provision pour sinistres à payer ($5\% \times 11\,517\,047 = 575\,852$ DT).

(iv) Cette provision est calculée à hauteur de 75% de l'excédent entre les produits et les charges techniques jusqu'à ce que la provision soit égale ou supérieure à 150% du montant annuel le plus élevé des primes au cours des cinq exercices précédents. Cette provision a subi une variation de (1 003 297) par rapport à l'exercice précédent (2 783 114 DT), étant donné que le résultat technique de cet exercice est déficitaire et cette provision a servi à la compensation de la perte technique de l'exercice conformément à l'article 24 de l'arrêté du ministère des finances du 27/02/2001.

<u>Charges techniques</u>	<u>Montants</u>	<u>Produits Technique</u>	<u>Montants</u>
- Primes cédées aux réassureurs	1 930 917	• Primes émises commerciales	2 445 897
- Constitution PRC	3 274 237	• Particip. aux frais de la cie	229 432
- Constitution Provision prime non acquise	774 161	•	
- Constitution PSAP	11 517 047	• Libération prov. Exercice précédent	18 321 246
- Constitution frais gestion	575 852	• Part réassureurs dans provision	12 005 607
- Part réassureurs / provision Exercice Précédent	14 077 213	• Sinistres indemnisés charge réass.	9 535 137
- Sinistres indemnisés	10 741 879	• Part réassureurs frais recours	144 477
- Recours revenant aux réassureurs	121 350	• Commission	790 288
- Frais d'exploitation et frais de sinistres	2 200 945	• Recours / sinistres commerciales	173 270
		• Produits placement alloués	564 950
Total charges	45 213 601(2)	Total produit	44 210 304(1)

➤ Résultat technique (1) – (2) : (1 003 297 DT).

➤ Provision d'équilibrage au 31/12/03 = 2 783 114 DT – 1 003 297 = 1 779 817 DT

(v) Cette provision est constituée conformément aux dispositions de l'article 19 de l'arrêté du Ministère des Finances du 27 Février 2001 fixant le mode de calcul des provisions

Ce montant se détaille ainsi :

<u>Désignation</u>	<u>Exercice 2003</u>	<u>Exercice 2002</u>	<u>Total</u>	
• Frais d'administration	452 626	455 527	908 153	(1)
• Frais d'acquisitions	564 942	677 689	1 242 631	(2)
• <u>Charges sinistres</u>	<u>10 806 350</u>	<u>1 342 669</u>	<u>12 149 019</u>	(3)
* Indemnisations	10 741 879	1 327 942	12 069 821	
* Récupérations	(173 270)	(170 367)	(343 637)	
* Frais recours	237 741	185 094	422 835	
• Variation des provisions pour sinistres en suspens	(3 044 184)	12 789 827	9 745 643	(4)
	Sous Total (I)		24 045 446	
	(1) + (2) + (3) + (4)			
• Primes Brutes	2 445 897	2 363 983	4 809 880	(a)
• Variation prime à émettre	(50 138)	(59 217)	(109 355)	(b)
• Variation provision pour primes non acquises	163 268	(265 705)	(102 437)	(c)
	Sous Total (II)		4 598 088	
	(a) + (b) + (c)			

(I) = $\frac{24\,045\,446}{4\,598\,088} \times 100 = 522,94\%$

(II) = 4 598 088

Ainsi, ce quotient se trouve supérieur à 100%, il y'a lieu de constater une réserve pour risque en cours tel que ci-après :

RRC = $774\,161 \times 422,94\% = 3\,274\,237$ DT

NOTE 10 : DETTES POUR DEPOTS EN ESPECE RECUS DES CESSIONNAIRES

Figurent au niveau de cette rubrique, les dépôts effectués en espèce par les réassureurs tels que prévus par les traités de réassurance. Ces dépôts produisent des intérêts qui leur sont bonifiés dans le compte courant dû et ils sont restitués en cas de résiliation du contrat.

Ils se subdivisent en deux catégories :

COTUNACE-(suite)-

	Au 31/12/03		Au 31/12/02
Dépôts remis pour RRC	563 168	(i)	591 129
Dépôt remis pour PSS	9 254 507	(ii)	11 840 877
	9 817 675		12 432 006

(i) Dépôts remis pour risques en cours ou dépôt de prime représentant 36% des primes cédés.

Ce montant s'analyse comme suit :

	En Dinars Tunisiens	
♦ Primes émises compétence 2000	301	
• Primes cédées compétence 2000	226	(75% x primes émises)
• Dépôt de prime	<u>81</u>	(1) (36% primes cédées)
♦ Primes émises compétence 2001	1 281	
• Primes cédées compétence 2001	897	(70% x primes émises)
• Dépôt de prime	<u>323</u>	(2) (36% primes cédées)
♦ Primes émises compétence 2002	260 464	
• Primes cédées compétence 2002	182 325	(70% x primes émises)
• Dépôt de prime	<u>65 637</u>	(3) (36% primes cédées)
♦ Primes émises compétence 2003	1 992 536	
• Primes cédées CAMEX 2003	64 335	(74% x primes émises)
• Primes cédées CCT 2003	1 286 278	(67,5% x primes émises)
• Dépôt de prime	<u>486 221</u>	(4) (36% primes cédées)
Total (I) : (1) + (2) + (3) + (4)	552 262	
♦ Ecart / Dépôt de prime constaté sur compte courant réassureurs	7 987	(a)
♦ Actualisation des dépôts en devise au cours du 31/12/03	<u>(2 919)</u>	
Total (II)	563 168	

(a) Cet écart se détaille comme suit :

	En Dinars Tunisiens
Ecart / dépôt prime cédée 2002	(4 182)
Ecart / dépôt prime cédée 2003	12 169
	7 987

(ii) Les dépôts remis par les réassureurs pour les sinistres en suspens sont constatés suivant les clauses des traités de réassurance à 100% des réserves pour les sinistres en suspens si cette réserve atteint ou dépasse 7% de la capacité du traité. Par conséquent les dépôts pour sinistres en suspens constatés se détaillent ainsi :

<u>Année compétence</u>	<u>Provision au 31/12/03</u>	<u>Part réassureur</u>	<u>Montant</u>
1998	80 926	68%	55 030
1999	177 961	69%	122 793
2000	395 581	75%	296 686
2001	341 251	70%	238 876
2002	9 322 092	70%	6 525 464
2003	1 199 236	67,5%	809 484
	11 517 047		8 048 333 (1)
• Dépôt pour sinistre en suspens Traité XL (7 409 957 x 30% - 1 000 000)			1 222 987(2)
Total (1) + (2)			9 271 320
• Ecart / dépôts pour sinistres en suspens (traité quote part)			(5 408)
• Ecart de conversion / dépôts pour sinistres en suspens			(11 405)
Total Général			9 254 507

NOTE 11 : AUTRES DETTES

Le solde de cette rubrique se détaille ainsi :

COTUNACE-(suite)-

		Au 31/12/03	Au 31/12/02
• Dettes nées d'opérations de réassurances	(11.1)	345 737	426 866
• Part réassureurs dans les créances indemnisées et subrogées à l'entreprise d'assurance			
	(11-2)	10 459 313	2 605 530
• Dépôts et cautionnements reçus	(11.3)	355 962	327 023
• Personnel	(11.4)	175 167	157 312
• Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités			
	(11.5)	233 599	144 162
• Créiteurs divers		10 663	265 631
		<u>11 580 441</u>	<u>3 926 524</u>

11-1 Dettes nées d'opérations de réassurance

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

En Dinars Tunisiens

• Primes à céder risque politique	164 305
• Primes à céder risque commercial CCT	149 437
• Régularisation primes à céder RCE	60 504
• Régularisation primes à céder RCO	(45 254)
• Régularisation part réassureur / sinistres indemnisés de CALEMBO	16 745
	<u>345 737</u>

11-2 Part des réassureurs dans les créances indemnisées et subrogées à l'entreprise d'assurance

Cette part s'élève à 10 459 313 DT au 31 Décembre 2003 se répartissant par année de compétence ainsi :

<u>Année</u>	<u>Créance subrogées</u>	<u>Taux de cession</u>	<u>Part réassureurs</u>
1990	49 324	25%	12 331
1994 → 1998	1 221 363	70%	854 954
1999	1 013 489	69%	699 307
2000	9 453 810	75%	7 090 358
2001	2 364 244	70%	1 654 971
2002	199 340	70%	139 538
2003	11 636	67,5%	7 854
	<u>14 313 206</u>		<u>10 459 313</u>

11-3 Dépôts et cautionnements reçus

C'est la provision sur primes telle que prévue par le contrat d'assurance à la souscription des polices. Cette dernière est restituée en cas de résiliation de contrat.

Ce montant se détaille ainsi :**En Dinars Tunisiens**

Solde d'ouverture	327 023
Provision / souscription 2003	58 557
Annulation provision / résiliations	(29 618)
	<u>355 962</u>

Nous avons procédé à la reconstitution de ces mouvements à partir d'états de facturation et d'annulation informatique et nous avons relevé un écart de <207 DT> représentant une différence de conversion.

11-4 Personnel

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En Dinars Tunisiens

Personnel, rémunération due	413	(i)
Personnel opposition / Salaires	1 649	(ii)
Provision pour congés à payer	55 261	(iii)
Primes à payer	117 844	
	<u>175 167</u>	

(i) Ce solde se détaille comme suit :**En Dinars Tunisiens**

Solde d'ouverture	1 247
S.T.C non encore servi	(834)
	<u>413</u>

COTUNACE-(suite)-

(ii) Ce compte n'est pas justifié.

(iii) le solde de ce compte est minoré de 1 476 DT qui s'analyse comme suit :

	En Dinars Tunisiens
Solde reconstitué à partir d'état de congés au 31/12/03	56 737
Solde comptable	55 261
	1 476

11-5 Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités*Le solde de cette rubrique se répartit ainsi :*

	En Dinars Tunisiens	
Retenue à la source / Salaires et charges fiscales	9 580	
Retenue à la source / marché	132 316	(i)
TVA / immobilisation	7 116	
C.N.S.S	63 894	(ii)
Assurance groupe	17 163	(iii)
CNRPS	2 107	(iv)
Diverses charges fiscales / congés à payer	1 423	
	233 599	

(i) Ce montant se ventile comme suit :

	En Dinars Tunisiens
Solde d'ouverture	47 376
Règlements retenue à la source	(9 996)
Retenue à la source / loyer et honoraires	77 556
Retenue à la source / intérêt sur dépôt libéré	17 380
	132 316

(a) La revue fiscale nous a permis de constater une insuffisance de déclaration de retenue à la source / honoraires et loyer de 78 572 DT.

Les pénalités de retard estimées à 9 757 DT n'ont pas fait l'objet de provision.
Ainsi, le résultat de l'exercice se trouve majoré d'autant.

(ii) Ce montant se ventile comme suit :

	En Dinars Tunisiens
Report antérieur	145
Cession / salaires Décembre	3 058
Déclaration 4 ^{ème} trimestre 2003	60 691
	63 894

(iii) Ce solde se détaille ainsi :

	En Dinars Tunisiens
Report antérieur	(3 434)
Déclaration 4 ^{ème} trimestre 2003	21 879
Différence de règlement frais soins	(1 282)
	17 163

(iv) Ce solde se présente comme suit :

	En Dinars Tunisiens
Report antérieur	1 714
Déclaration 12/2003	393
	2 107

NOTE 12 : RESSOURCES SPECIALES

Cette rubrique représente les soldes des comptes courants du fonds de garantie et du fonds de garantie des exportations avant expédition.

Ces soldes se présentent comme suit :

	Au 31/12/03		Au 31/12/02
F.G.R.E	20 945 386	(i)	19 469 529
F.G.E.A.E	6 968 345	(ii)	7 124 911
	27 913 731		26 594 440

COTUNACE-(suite)-

(i) Ce solde s'analyse ainsi :

	En Dinars Tunisiens	
Solde d'ouverture	19 469 529	
Primes émises	2 030 993	
Commissions	(304 649)	
Recours / sinistres	158	
Frais de recours	(32 419)	
Sinistres réglés	(565 249)	(a)
Produits financiers	409 320	
Régularisation commission Miga	<u>(62 297)</u>	
	20 945 386	

(a) Les indemnités représentent la part du fonds de garantie dans les indemnités servies à calemba au titre des impayés sur Padana Pesca et iniciativas casel.

Ces indemnités ont été partagées entre la compagnie (1/3) et le fonds de garantie (2/3).

Ainsi, ce solde se détaille comme suit :

	En Dinars Tunisiens
Régularisation indemnisation 2002	25 558
Part / indemnisation 2003 (iniciativas)	<u>(590 807)</u>
	(565 249)

(b) Nous avons procédé à la vérification de la répartition des risques (primes, sinistres, frais recours et indemnisation) entre la compagnie et le fonds de garantie essentiellement au niveau de deux dossiers relatifs à des couvertures sur trois acheteurs :

- GCT / SPIC
- CALEMBO / PADANA PESCA
- CALEMBO / INICIATIVAS CASEL

A/- GCT / SPIC :

Montant impayé = 21 480 239 DT qui a fait l'objet de la répartition suivante :

- RCO (COTUNACE) = 11 812 588 DT
- RCE (FGRE) = 9 667 651 DT

Nous avons constaté les irrégularités suivantes :

- La totalité de la prime (128 880 DT) a été affectée à la compagnie alors qu'il y'a eu répartition de l'impayé.
- Il y'a eu affectation des deux premières factures de 9 667 651 DT à la charge du fonds de garantie suite à une décision interne de couverture du client SPIC à hauteur de 10 000 000 DT sans qu'il y'a eu de régularisation devant la commission de garantie.

Mais suite à une décision à l'unanimité d'acceptation des deux premières expéditions pour le compte du FGRE par la commission de garantie (P.V du 25 Juin 2004), la répartition des primes et sinistres se trouvent régularisée.

B/- CALEMBO / PADANA PESCA :

- Montant impayé = 83 550 DT
- Détail agréments = *- 150 000 DT du 28/06/01
 - *- 450 000 DT du 16/07/01
 - *- 500 000 DT reparti entre RCO (165 000 DT) et RCE (335 000 DT) selon le P.V de la commission de garantie du 13/03/01
- Indemnité servie = 66 840 DT répartie entre FGRE (46 788 DT) et COTUNACE (20 052 DT).

Au niveau de ce dossier, nous avons constaté les points ci-après :

- Non saisie du plafond RCE de 335 000 DT
- La prime a été encaissée dans sa totalité par la COTUNACE alors qu'il y'a eu répartition du sinistre
- Partage du sinistre et de l'indemnisation au prorata alors que cet impayé se trouve sous plafond RCO.

De ce fait, et de tout ce qui précède, la part du fonds dans l'indemnisation dans ce dossier était majorée de 46 788 DT et qui a fait l'objet de régularisation suite à nos recommandations.

C/- CALEMBO / INICIATIVAS CASEL :

- Montant impayé = 1 457 479 DT
- Détail agréments = *- 200 000 DT du 04/07/01
 - *- 750 000 DT reparti entre FGRE (500 000 DT) et la compagnie (250 000 DT) suivant P.V de commission de garantie du 16/07/01
 - *- 1 500 000 DT reparti entre FGRE (1 000 000 DT) et la compagnie (500 000 DT) suivant P.V de la commission de garantie du 29/10/01
- Indemnité servie = 1 165 983 DT reparti entre FG (777 244 DT) et la COTUNACE (388 739 DT)

COTUNACE-(suite)-

En revenant sur le tableau de répartition de la prime ainsi que le dossier impayé, nous avons relevé les défaillances ci-après :

- Répartition du sinistre et de l'indemnisation au prorata entre la COTUNACE (33,33%) et le FGRE (66,67%) qui se trouve en discordance par rapport à celle de la prime.
- Absence de saisie de la couverture de 750 000 DT (décision de 16/07/01)
- Une répartition des primes erronées

Suite à nos recommandations il y'a eu régularisation de la répartition des primes et des sinistres entre le FGRE et la COTUNACE tel que ci après :

<u>Désignations</u>	En DT	
	RCE	RCO
• Primes	+2 497	(2 497)
• Sinistre	+55 876	(55 876)
	<hr/>	<hr/>
	58 373	(58 373)

D'autre part l'indemnisation servie sur ces deux derniers dossiers à l'assuré CALEMBO justifié d'un dépassement de 64 356 DT par rapport au maximum d'indemnisation.

De tout ce qui précède et en l'absence de revue exhaustive des dossiers ayant une couverture pour risque commercial ordinaire et risque commercial extraordinaire pour vérification de la régularité des répartitions effectuées au niveau des primes et des sinistres, nous ne pouvons pas nous prononcer sur les répercussions de cette opération sur les états financiers.

(ii) Le solde de ce compte se présente comme suit :

	En Dinars Tunisiens	
Solde d'ouverture	7 124 911	
Régularisation 2002	5 356	
Primes émises	40 794	
Commission	(6 119)	
Sinistres réglés	(196 012)	
Frais recours	(2 683)	(b)
Produits financiers	(8 032)	
Recours / Sinistres	9 100	(a)
Recours / sinistres (intérêts de retard recouvrés)	1 030	
	<hr/>	
	6 968 345	

(a) La reconstitution de ces recours / sinistres à partir d'états communiqué par la direction technique nous a permis de constater une minoration de cette part de 8 000 DT tel que ci-après :

	En Dinars Tunisiens
Recours sur sinistre sur état contentieux (1)	17 100
Recours constaté (2)	9 100
	<hr/>
Ecart dégagé (2) –(1)	(8 000)

(b) La revue des récapitulatifs des frais de recours relatifs à l'exercice 2003 fourni par la direction du contentieux, nous a permis de relever une minoration de cette part de 2 753 DT tel que ci-après :

	En Dinars Tunisiens
Frais de recours / état contentieux (1)	5 436
Frais de recours constatés (2)	2 683
	<hr/>
Ecart dégagé (1) – (2)	2 753

NOTE 13 : AUTRES PASSIFS

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2003 à 64 747 DT représentant les charges à payer :

	Au 31/12/03	Au 31/12/02
• Loyers	425	1 459
• Factures STEG	841	1 029
• Factures SONEDE	903	135
• Affranchissement 12/2003	1 279	884
• Téléphone et internet	9 334	10 369
• Honoraires	14 554	7 879
• Jeton de présence 2003	4 500	4 500
• Frais de renseignements	8 569	12 445
• Taxes	1 223	1 668
• Accident de travail	1 773	1 653
• Divers	21 346	18 604
	<hr/>	<hr/>
	64 747	60 625

COTUNACE-(suite)-

NOTE 14 : PRIMES ACQUISES

Les primes acquises nettes au 31 Décembre 2003 s'élèvent à 626 212 DT se détaillant comme suit :

	Au 31/12/03		Au 31/12/02
• Primes émises FGRE	2 012 897		2 472 241
• Primes émises FGEAE	40 794		22 657
• Primes émises COTUNACE	2 445 897		2 363 983
Total primes Brutes	4 499 588	(i)	4 858 881
• Primes cédées	(3 984 608)	(ii)	(4 140 863)
	514 980		718 018

(i) Nous avons procédé à un calcul extra-comptable des primes émises sur la base des états des primes émises au cours de cet exercice et à facturer des directions techniques (Direction de l'arbitrage et des risques spéciaux et division de la souscription et de la gestion technique) qui se détaille ainsi :

En Dinars Tunisiens

Minimum de prime	240 098	
Prime Forfaitaire	1 000	
Primes risque commercial et politique	4 198 635	(a)
CAMEX	86 940	
Cautionnement	57 859	
Caution	3 000	
F.G.E.A.E	40 794	
Total (1) : Primes émises 2003	4 628 326	
Primes à facturer en 2004	385 681	
Primes 2002 facturées en 2003	(514 419)	
Total (2) : Primes de l'exercice	4 499 588	

(a) Ces primes se détaillent comme suit :

En Dinars Tunisiens

• <u>Primes FGRE (1)</u>	<u>2 091 496</u>
PPCT	1 086 525
PRCE	590 043
Prime Assur. Invest	414 928(a1)
• <u>Primes CCT (2)</u>	<u>1 412 029</u>
• <u>Primes GC (3)</u>	<u>695 110</u>
Total (1) + (2) + (3)	4 198 635

(a1) Il s'agit d'une prime politique en coassurance avec MIGA dont la convention a été signée au cours de 2002.

(ii) Les primes cédées se détaillent comme suit :

En Dinars Tunisiens

• Prime ajustée XL	3 991	
• Primes cédées 2003	3 621 621	(a)
• Primes à céder 2004	313 741	(b)
• Primes cédées 2002	(426 866)	
• Primes de reconstitution (XL)	128 546	(c)
• Régularisation PMD 2001 ET 2002	156 000	
• PMD 2003	160 000	
• Ecart / primes cédées	21 977	
• Actualisation des primes en devises au cours du 31/12/03	5 598	
	3 984 608	

(a) Les primes cédées reconstituées par nos soins se ventilent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Prime émise</u>	<u>Part cédée</u>	<u>Montant</u>
FGRE	2 091 496	100%	2 091 496
FGEAE	40 794	100%	40 794
P. Commerciale 1999	757(a1)	69%	522
P. Commerciale 2000	(57 705)(a2)	75%	(43 279)
Commerciale 2001	(1 216)(a3)	70%	(851)
Commerciale 2002	260 466	70%	182 326
Commerciale 2003	1 905 596	67,5%	1 286 277
CAMEX	86 940	74%	64 336
	4 327 128		3 621 621

COTUNACE-(suite)-

(a1) une régularisation de 2002.

(a2) Ce montant s'analyse comme suit :

	Montant En DT
• Primes émises compétence 2000	301
• Régularisation part FGRE sur primes (GCT / SPIC)	(58 006)
	<u>(57 705)</u>

(a3) Ces prime se présentent ainsi :

	Montant En DT
• Primes émises compétence 2001	1 281
• Régularisation part FGRE sur primes (Calembo / Initiativas)	(2 497)
	<u>(1 216)</u>

(b) Les primes à céder au cours de 2004 et relatives à l'exercice en cours se présentent ainsi :

<u>Désignation</u>	<u>Prime à recevoir</u>	<u>Part à céder</u>	<u>Montant</u>
Risque politique	164 305	100%	164 305
Risque commercial CT (Compétence 2001 et 2002)	299	70%	209
Risque commercial CT (Compétence 2003)	221 077	67,5%	149 227
	<u>385 681</u>		<u>313 741</u>

(c) C'est une prime supplémentaire à payer prévue par l'article VIII du traité excédent de sinistre et elle est relative à l'exercice 2002 concernant dossier SPIC et à l'exercice 2003 concernant dossier GSFC, elle s'analyse ainsi :

	Montant En DT	
• Primes de reconstitution / SPIC	32 564	(c1)
• Primes de reconstitution / GSFC	95 982	(c2)
	<u>128 546</u>	

(c1) Cette prime est déterminée comme suit :

- Sinistres couverts par traité XL : 1 570 422 DT
- Prime ajustée = 72 575 DT
- Prime = $\frac{1\,570\,422 \times 72\,575}{3\,500\,000} = 32\,564$ DT

(c2) Voir Note (6.2 – ii – a2)

NOTE 15 : PRODUITS DE PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT

La fraction des produits des placements nets se rapportant aux provisions techniques s'élève au 31 Décembre 2003 à 564 950 DT.

Nous avons procédé à la reconstitution des produits de placement tel que ci-après :

	Au 31/12/03	Au 31/12/02
• Produits placements au 31/12/03	918 176	793 147
• Charges placements au 31/12/03	(207 277)	(149 372)
Produit Net des placements	<u>710 899(1)</u>	<u>643 775</u>
• Provisions techniques au 31/12/03	(i) 18 924 411(2)	21 104 361
• Capitaux propres	4 886 217	7 904 339
Total provisions techniques et capitaux propres	<u>23 810 628(3)</u>	<u>29 008 700</u>
• Produits de placement transférés (1) x $\frac{(2)}{(3)}$ = 564 950 DT		

(i) Ce solde représente le montant des provisions techniques brutes globales avant affectation d'une partie de la provision d'équilibrage pour compensation du résultat technique déficitaire de l'exercice.

NOTE 16 : AUTRES PRODUITS TECHNIQUES

Les autres produits techniques se détaillent ainsi :

COTUNACE-(suite)-

	Au 31/12/03	Au 31/12/02
• Participation des assurés aux frais d'études d'enquête et de surveillance	130 628(i)	115 304
• Part assurés aux frais de recours	33 884	17 271
• Frais assistance juridique	15 994(i)	3 780
• Frais d'étude	7 550(i)	16 228
• Subvention d'exploitation	41 377	30 000
	229 433	182 583

(i) Nous avons procédé à la reconstitution des frais à partir des états informatiques détaillant les facturations et annulations. Nous avons soulevé des écarts se détaillant ainsi :

Désignation	<u>Montant comptabilisé</u>	<u>Montant / état informatique</u>	<u>Ecart</u>
• Frais d'études	7 550	6 258	1 292
• Frais d'enquête et surveillance	130 628	132 240	(1 612)
• Assistance juridique	15 993	17 124	(1 131)
Total	154 171	155 622	(1 451)

NOTE 17 : FRAIS D'EXPLOITATION

Le solde de cette rubrique s'analyse ainsi :

	Au 31/12/03	Au 31/12/02
• Frais d'acquisition	(564 942)(i)	(677 689)
• Frais administration	(452 626)(ii)	(455 527)
• Commissions reçues des réassureurs	790 288(iii)	907 010
• Variation des frais d'acquisitions reportés	(89 899)(iv)	268 703
	(317 179)	42 497

(i) Ces frais se détaillent par direction ainsi :

	En Dinars Tunisiens
Direction de développement et de la communication	253 621(a)
Direction technico commerciale	298 568
Déclaration T.C.L	4 613
Divers	8 140
	564 942

(a) Ce solde représente tous les frais internes et externes engagés par cette direction pour le ciblage des clients, qui ont été considérés par le comité de direction comme frais d'acquisition tel que figurant au niveau du P.V de la réunion du 1^{er} Mars 2002.

(ii) Les frais d'administration se détaillent comme suit :

	En Dinars Tunisiens
Direction Technico – commerciale	45 325(a)
Direction des risques spéciaux	407 301(b)
	452 626

(a) Ces frais sont relatifs aux frais du service « suivi des déclarations de chiffre d'affaires »

(b) Tous les frais internes et externes de cette direction sont considérés comme étant des frais d'administration.

(iii) Les commissions reçus des réassureurs se détaillent comme suit :

	En Dinars Tunisiens
Commission / primes cédées 2003	802 265(a)
Commission / primes à céder 2003	73 213(b)
Commission / primes cédées 2002	(96 223)
Participations bénéficiaires 2003	2 072
Ecart / Commission primes cédées	7 105
Actualisation des commissions en devise au 31/12/03	1 856
	790 288

COTUNACE-(suite)-

(a) Ce solde s'explique ainsi :

<u>Désignation</u>	<u>Prime cédée</u>	<u>Taux</u>	<u>Commissions</u>
Primes cédées FGRE	2 091 496	15%	313 724
Primes cédées FGAE	40 794	15%	6 119
Primes cédées CAMEX	64 336	30%	19 301
Primes cédées CCT	1 424 473	32,5%	462 954
Primes cédées CCT 1999	522	32%	167
	<u>3 621 621</u>		<u>802 265</u>

(b) Ce solde se ventile comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Primes à cédée</u>	<u>Taux</u>	<u>Commissions</u>
Primes à céder politique	164 305	15%	24 646
Primes à céder CCT	149 436	32,5%	48 567
	<u>313 741</u>		<u>73 213</u>

(iv) Le solde de ce compte s'analyse ainsi :

<u>Désignation</u>	<u>En Dinars Tunisiens</u>
Provision pour primes émises et non acquises	774 161 (1)
Primes émises commerciales	2 445 897 (2)
Frais d'acquisitions	564 942 (3)

Les frais d'acquisition à reporter sont calculés selon la norme 28 paragraphe 23 ainsi : $(1) \times (3) = 178\ 804\ \text{DT}$; soit $268\ 703 - 178\ 804 = 89\ 899\ \text{DT}$.
(2)

NOTE 18 : AUTRES CHARGES TECHNIQUES

Les autres charges techniques se répartissent ainsi :

	<u>Au 31/12/03</u>	<u>Au 31/12/02</u>
• Provision sur créances douteuses	72 934	149 769
• Reprise / provision douteux	(54 424)	(31 405)
• Subventions	24 310	31 190
• Autres services extérieurs	49 287	11 677
• Charges diverses ordinaires	37 203	45 900
• Frais internes et externes de la direction administrative et financière	301 779	311 880
• Frais engagés par la sous direction de recouvrement	237 742	370 380
• Frais de la direction générale	186 907	19 387
	<u>855 738</u>	<u>908 778</u>

NOTE 19 : PRODUITS DE PLACEMENTS

Les produits de placements se répartissent ainsi :

	<u>Au 31/12/02</u>	<u>Au 31/12/02</u>
Produits des participations	141 769(i)	140 066
Produits des autres immobilisations financières	350 385(ii)	406 995
Agios créditeurs	17 473	15 823
Revenus des valeurs mobilières	178 852	110 713
Revenus des immeubles	126 662	119 550
Produits des placements alloués transférés à l'état de résultat technique	(564 950)	(468 347)
Profit de change	103 035	-
	<u>353 226</u>	<u>324 800</u>

(i) Ce sont les dividendes encaissés relatifs à l'exercice 2002

(ii) Ces produits sont relatifs aux placements à long terme (BTA, BTNB, Bons d'équipement et emprunts obligataires) se détaillant ainsi :

	<u>En Dinars Tunisiens</u>
• Produit encaissé / placements échus	164 104
• Produit à recevoir	186 281
	<u>350 385</u>

NOTE 20 : CHARGES DES PLACEMENTS

Ces charges s'élèvent au 31 Décembre 2003 à 207 277 DT se détaillant ainsi :

	<u>Au 31/12/03</u>	<u>Au 31/12/02</u>
• Intérêts des dépôts des réassureurs	94 885	52 591
• Frais titres de participation	7 356	11 863
• Frais externes sur immeubles	3 870	6 089
• Amortissement des immeubles	65 462	65 462
• Amortissement des charges à répartir	31 667	13 366
• Provision pour dépréciation des titres de participation	4 037	-
	<u>207 277</u>	<u>149 371</u>

COTUNACE-(suite)-

Désignation	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N Au 31/12/03
	A l'ouv- Erture	Acquisi- tions	Cess.	A la clôture	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		A la clôture		
					Amortis- Sements	Remb.	Amortis- Sements	Remb.	Amorti- ssem- e	Re mb	Amortis- sements	Remb	
Actifs incorporels	26 573	24 851	-	51 424	20 634	-	9 623	-	-	-	30 257	-	21 167
• Plan informatique	4 750	-	-	4 750	4 750	-	-	-	-	-	4 750	-	-
• Logiciel informatique	21 823	16 051	-	37 874	15 884	-	6 719	-	-	-	22 603	-	15 271
• Autres immo. Incorporels	-	8 800	-	8 800	-	-	2 904	-	-	-	2 904	-	5 896
Actifs corporels d'exploitation	993 053	39 914	53 077	979 890	713 229	-	78 012	-	53 077	-	738 164	-	241 726
• Installations tech. et machines	776 151	39 206	53 077	762 280	571 901	-	64 467	-	53 077	-	583 291	-	178 989
• Autres instal., outillage et mobilier	216 902	708	-	217 610	141 328	-	13 545	-	-	-	154 873	-	62 737
Placements	41 462 334	22 533 964	10 687 000	53 309 298	983 132	2 823 153	104 454	1 121 220	-	-	1 087 586	3 944 373	48 277 339
• Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitations	2 250 960	-	-	2 250 960	983 132	-	104 454	-	-	-	1 087 586	-	1 163 374
Autres placements financiers	39 211 374	22 533 964	10 687 000	51 058 338	-	2 823 153	-	1 121 220	-	-	-	3 944 373	47 113 965
• Actions, autres titres à revenu variable	3 865 544	42 070	-	3 907 614	-	23 762	-	4 037	-	-	-	27 799	3 879 815
• Obligations et autres titres à revenu fixe	34 853 991	22 390 000	10 687 000	46 556 991	-	2 611 991	-	1 025 000	-	-	-	3 636 991	42 920 000
• Prêts hypothécaire	283 940	10 000	-	293 940	-	45 272	-	23 897	-	-	-	69 169	224 771
• Autres prêts	205 369	91 894	-	297 263	-	142 128	-	68 286	-	-	-	210 414	86 849
• Autres	2 530	-	-	2 530	-	-	-	-	-	-	-	-	2 530
Totaux	42 481 960	22 598 729	10 740 077	54 340 612	1 716 995	2 823 153	192 089	1 121 220	53 077	-	1 856 007	3 944 373	48 540 232

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Messieurs les Actionnaires de la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur,

1. Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée générale du 04 Juillet 2003, nous avons audité le bilan de la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur « COTUNACE » au 31 Décembre 2003, les états de résultat technique et de résultat et l'état de flux de trésorerie arrêtés à cette date, présentés dans notre rapport.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité de votre Direction Générale et adoptés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers basée sur notre audit.

2. Nous avons effectué un audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués en Tunisie. L'application de ces standards nous a amené à planifier et à accomplir un audit pour obtenir une assurance raisonnable que vos états financiers ne contiennent pas d'erreurs significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et notes figurants aux états financiers. Il comprend également le contrôle des principes comptables utilisés, des estimations importantes faites par la direction Générale, ainsi que l'évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

(i) Les procédures de contrôle interne souffrent de défaillances significatives consignées dans notre rapport daté du 30 Décembre 2003 et notre lettre du 14 Janvier 2004 notamment au niveau de la gestion des polices et des garanties.

(ii) Les soldes comptables des actifs corporels d'exploitation sont en cours de rapprochement avec l'inventaire physique des immobilisations.

En attendant le rapprochement exhaustif de l'inventaire physique des immobilisations avec les soldes comptables, nous ne pouvons pas nous prononcer sur les répercussions de cette opération sur le résultat de l'exercice (**Note 3-ii**).

(iii) La méthode préconisée au niveau de la compagnie pour le calcul des provisions pour primes non acquises (ex risques en cours) est trop prudente comparée à celle prévue par l'article 13 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leurs représentation (**Note 1-5-a**).

(iv) Dans le cadre de nos diligences normales, nous avons demandé aux tiers suivants de nous communiquer les soldes des comptes de la COTUNACE dans leurs livres arrêtés au 31 décembre 2003 :

- Assurés
- Fournisseurs
- Réassureurs
- Banques (notamment au niveau des placements financiers)
- Avocats
- Réassureurs
- Intermédiaires en bourse

A la date de rédaction du présent rapport, nous n'avons reçu que quelques réponses.

En l'absence de rapprochement exhaustif avec les soldes comptables, nous ne pouvons pas nous prononcer sur les répercussions de cette opération sur le résultat de l'exercice (**Notes 6.1, 6.2 et 7.i-a**).

(v) Les provisions pour sinistre en suspens sont minorés de 3 996 806 DT, relatif au dossier Christine confection. En effet, il n'y a pas eu mise à jour de la provision constatée (1 490 439 DT) sur la base des nouveaux éléments du dossier (**Notes 9-ii**).

COTUNACE-(suite)-

En effet, cette provision n'a même pas été actualisée sur la base du maximum d'indemnisation prévu par les conditions générales ; soit 2 535 640 DT.

Le résultat de l'exercice se trouve majoré de 313 560 DT.

(vi) La répartition des sinistres et des indemnisations entre le fonds de garantie et la COTUNACE présente plusieurs irrégularités et discordances par rapport à la répartition de la prime et l'affectation des expéditions sous plafond RCO et RCE. Au cours de l'exercice, la compagnie a procédé à la régularisation de la répartition de la prime et des sinistres sous plafond RCO et RCE des dossiers Groupe chimique / SPIC ; CALEMBO / PADANA PESCA et CALEMBO / INITIATIVAS CASEL.

D'autre part l'indemnisation servie sur ces deux derniers dossiers à l'assuré CALEMBO justifie d'un dépassement de 64 356 DT par rapport au maximum d'indemnisation.

De tout ce qui précède et en l'absence de revue exhaustive des dossiers ayant une couverture pour risque commercial ordinaire et risque commercial extraordinaire pour vérification de la régularité des répartitions effectuées au niveau des primes et des sinistres, nous ne pouvons pas nous prononcer sur les répercussions de cette opération sur les états financiers.

En attendant la vérification exhaustive des dossiers dont la couverture est répartie entre le risque commercial ordinaire (RCO) et le risque commercial extra-ordinaire (RCE), nous ne pouvons pas nous prononcer sur les répercussions de cette opération sur les états financiers.

3. A notre avis, à l'exception des points ci-dessus explicités et sur la base des documents qui nous ont été présentés, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères pour tous les aspects significatifs, de la situation financière de la COTUNACE au 31 Décembre 2003 et des résultats de ses opérations ainsi que ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date en conformité avec les principes comptables généralement admis.

4. Les états financiers au titre de l'exercice 2003 sont préparés conformément aux règles fixées par la norme comptable relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et / ou de réassurance, telle que prévue par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000 portant approbation des normes comptables.

5. Le résultat de l'exercice comprend :

- La constitution d'une provision pour risque en cours (conformément aux dispositions de l'article 18 de l'arrêté du ministre des finances du 27 Février 2001) de 3 274 237 DT représentant 422,94% des provisions pour primes non acquises. Ce taux représente le quotient des charges sinistres par rapport aux primes brutes de l'exercice en cours et celui précédent.
- Une part de 2 210 110 DT a été affectée en part des réassureurs, sans que les traités de réassurance n'aient été modifiés et sur la base de l'accord de ces derniers par lettre du 6 Juin 2003, mais sans incidence financière pour eux.
- La provision d'équilibrage a subi une variation négative de (1 003 297 DT) par rapport à l'exercice 2002 (2 783 114 DT) et ce par compensation de la perte technique de l'exercice conformément à l'article 24 de l'arrêté du Ministre des finances du 27 Février 2001.

6. Les informations financières présentés dans le rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2003 sont à notre avis sincères et découlent des états financiers ci-joints.

Tunis, le 7 Juillet 2004
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
L. MAROUANI

RAPPORT SPECIAL

Messieurs les Actionnaires de la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur,

En application des dispositions de l'article 200 du nouveau code des Sociétés Commerciales, nous vous informons que votre Conseil d'Administration ne nous a communiqué aucun avis se rapportant à des opérations particulières visées par le dit article.

De notre part, au cours de nos investigations, nous n'avons pas relevé des transactions entrant dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Tunis, le 7 Juillet 2004
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
L. MAROUANI